

# COMMUNE DE LA CHAPELLE

73660 LA CHAPELLE

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 OCTOBRE 2022

### LISTE DES DELIBERATIONS

(Ordonnance n° 2021-1310 du 7 Octobre 2021 et Décret n° 2021-1311 du 7 Octobre 2021 avec entrée en vigueur au 1/07/2022)

MEMBRES PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle, NOYEL Marie-Geneviève. Mrs ROBIN Stéphane, COSTEL Charles, CUGNET Romain.

Mr WALLEZ Jean-Christophe donne procuration à Mr ROBIN Stéphane

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

---

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2022 : approuvé à l'unanimité
  
- **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX : RENFORCEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE VORNAY**  
Travaux à engager afin de permettre de répondre aux besoins en eau du projet d'installation de l'usine de fabrication de voussoirs en béton dans la ZAE :  
Renforcement de la conduite Tigny à la zone et également liaison Coppet à Tigny :  
coût estimatif = 183 000 € HT.  
Lancement de la procédure adaptée de marché public de travaux.  
*Délibération approuvée à l'unanimité.*
  
- **RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - Hameau des Côtes**  
Enfouissement du réseau AEP sur 350 ml afin de livrer aux habitants une eau de qualité et en quantité suffisante, installation de compteurs individuels chez les particuliers desservis.  
Coût estimatif : 39 170.76 € TTC (devis JAMEN FFT Alpes retenu).  
*Délibération approuvée à la majorité (1 abstention)*
  
- **TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX - Route des Combes**  
Extension de réseaux AEP, Telecom et électriques.  
Coût estimatif : 16 296 € TTC (devis MAURO Maurienne retenu) et 6832 € TTC (Syndicat Arc Energies Maurienne).  
*Délibération approuvée à l'unanimité.*

- **MISE à JOUR DES PLANS DU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**  
Détection et localisation réseau public d'assainissement sur parcelles privées.  
Coût estimatif : 999.60 € TTC (devis Cabinet Cohérences retenu).  
*Délibération approuvée à l'unanimité*
  
- **MATERIEL DE DENEIGEMENT**  
Demande de subvention pour acquisition matériel de déneigement au titre du FDEC auprès du Département.  
Coût estimatif : 127 475 € TTC  
*Délibération approuvée à l'unanimité*
  
- **RECRUTEMENT AGENTS SAISONNIERS**  
Recrutement du 24 au 28/10/2022 : agents de 16 à 18 ans, temps complet.  
*Délibération approuvée à l'unanimité*
  
- **RECRUTEMENT AGENT SAISONNIER**  
Recrutement du 2 au 30 Novembre 2022 : agent à temps non complet pour les tâches hivernales.  
*Délibération approuvée à l'unanimité*
  
- **ADMISSION EN NON-VALEUR de titres irrécouvrables**  
Montant total de 78.84 €  
*Délibération approuvée à l'unanimité*

*Vu la présente liste des délibérations du Conseil Municipal pour être affichée à la porte de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune en date du 28 Octobre 2022.*

*Fait à La Chapelle, le 25 Octobre 2022*

Le Maire,  
Stéphane ROBIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 17.10.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
NOYEL Marie-Geneviève, CUGNET Romain, HILAIRET Gwenaël, GOYET Adrien  
QUILLET Grégory,

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Membres votants : 11

Mr WALLEZ Jean-Christophe donne procuration à Mr ROBIN Stéphane

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**  
**DE LA ZONE D'ACTIVITES LE VORNAY**  
**Procédure de marché public de travaux**

M. le Maire présente le projet retenu de renforcement de la conduite d'alimentation en eau potable de la zone d'activités économiques Le Vornay, en vue de l'installation d'une usine de préfabrication de voussoirs.

Le coût prévisionnel estimé par le cabinet de maîtrise d'œuvre Cohérence s'élève à 183 000 € HT.

Considérant que la procédure de passation du marché public utilisée sera la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

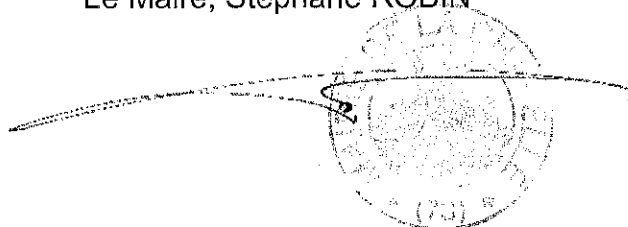
- D'autoriser Mr le Maire à engager la procédure de passation du marché public en la forme adaptée dans le cadre de ce projet,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure.

*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 27/10/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2022.  
Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 25 Octobre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 17.10.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
NOYEL Marie-Geneviève, CUGNET Romain, HILAIRET Gwenaël, GOYET Adrien  
QUILLET Grégory,

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Membres votants : 11

Mr WALLEZ Jean-Christophe donne procuration à Mr ROBIN Stéphane

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
Hameau des Côtes

M. le Maire fait état de l'état de vétusté du réseau d'alimentation en eau potable desservant le hameau des Côtes.

Considérant la nécessité de livrer aux habitants du hameau une eau de qualité et en quantité suffisante,

Considérant le règlement du service de l'eau potable,

Au vu de l'avis de la commission des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (1 abstention) :

- de procéder à l'enfouissement d'un réseau d'eau potable sur 350 ml,
- de procéder à la mise en place de compteurs individuels chez les habitants desservis par ce réseau,
- de retenir l'entreprise JAMEN FFT Alpes selon un devis de 39 170.76 € TTC.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 27/10/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2022.*

*Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 25 Octobre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 17.10.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
NOYEL Marie-Geneviève, CUGNET Romain, HILAIRET Gwenaël, GOYET Adrien  
QUILLET Grégory,

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Membres votants : 11

Mr WALLEZ Jean-Christophe donne procuration à Mr ROBIN Stéphane

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX  
Route des Combes

M. le Maire présente le projet de constructions de maison individuelle sur le secteur de la route des Combes au chef-lieu.

Considérant qu'afin de permettre la réalisation de ce projet, une extension des réseaux AEP, Telecom et électriques est nécessaire.

Au vu de l'avis de la commission des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

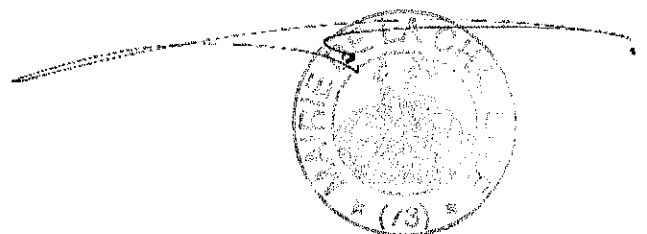
- de retenir l'entreprise MAURO Maurienne pour les travaux d'extension des réseaux AEP et Telecom, selon un devis de 16 296 € TTC,
- de confier l'extension du réseau électrique au Syndicat Arc Energies Maurienne,
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 27/10/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2022.  
Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 25 Octobre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 17.10.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
NOYEL Marie-Geneviève, CUGNET Romain, HILAIRET Gwenaël, GOYET Adrien  
QUILLET Grégory,

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Membres votants : 11

Mr WALLEZ Jean-Christophe donne procuration à Mr ROBIN Stéphane

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

ACQUISITION MATERIEL DE DENEIGEMENT  
Demande de subvention FDEC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le matériel de déneigement comme à devenir vétuste.

Monsieur le Maire propose de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'acquisition de matériel de déneigement,
- Approuve le coût prévisionnel d' un montant de 125 616.54 € HT,
- Approuve le plan de financement,
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Savoie une subvention au titre du FDEC la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

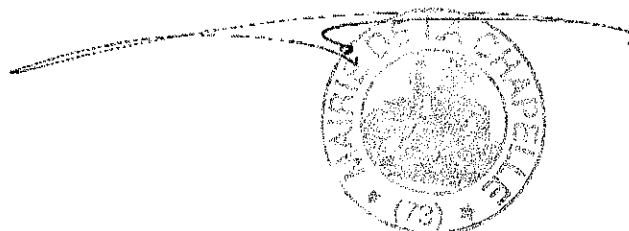
*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 27/10/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2022.*

*Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 25 Octobre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 17.10.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
NOYEL Marie-Geneviève, CUGNET Romain, HILAIRET Gwenaël, GOYET Adrien  
QUILLET Grégory,

Membres en exercice : 11

Mr WALLEZ Jean-Christophe donne procuration à Mr ROBIN Stéphane

Membres présents : 9

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Membres votants : 11

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT  
D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT  
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 2 au 30 Novembre 2022 inclus.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 2 au 30 novembre 2022.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent en milieu rural, à temps non-complet, à raison de 5 h hebdomadaire).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382, indice majoré 352, du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

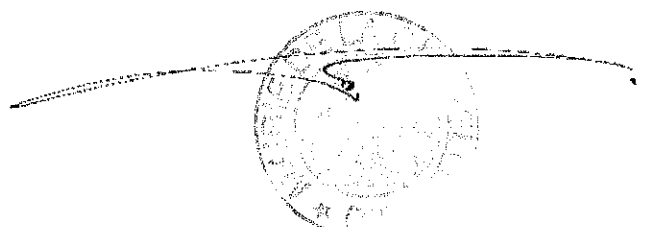
*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 27/10/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2022.*

*Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 25 Octobre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 17.10.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
NOYEL Marie-Geneviève, CUGNET Romain, HILAIRET Gwenaël, GOYET Adrien  
QUILLET Grégory,

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Membres votants : 11

Mr WALLEZ Jean-Christophe donne procuration à Mr ROBIN Stéphane

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT  
D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT  
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 24 au 28 octobre 2022 inclus.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

**DECIDE**

Le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique, catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 24 au 28 octobre 2022.

Ces agents assureront des fonctions d'agents polyvalents en milieu rural, à temps complet (35 h).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382, indice majoré 352, du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

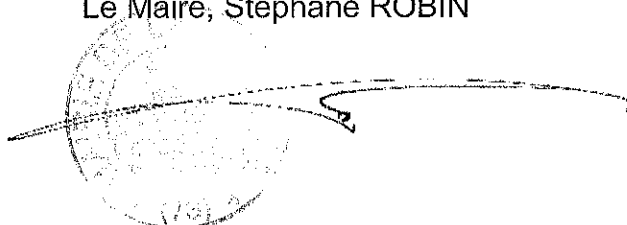
*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 27/10/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2022.*

*Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 25 Octobre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de La Chapelle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROBIN Stéphane, Maire

- DATE DE CONVOCATION: 17.10.2022 - PRESENTS : Mmes DALLA-COSTA Josette, REFFET Martine, MAURICE Michèle  
NOYEL Marie-Geneviève, CUGNET Romain, HILAIRET Gwenaël, GOYET Adrien  
QUILLET Grégory,

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Membres votants : 11

Mr WALLEZ Jean-Christophe donne procuration à Mr ROBIN Stéphane

Mr COSTEL Charles donne procuration à Mr QUILLET Grégory

Secrétaire de séance : Mme REFFET Martine

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES IRRECOUVRABLES**

Sur proposition de M. le Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
  - n° 716517400033 de l'exercice 2020 d'un montant de 53.76 € ;
  - n° 716517940033 de l'exercice 2020 d'un montant de 25.08 € .
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 78.84 €.
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

*Ainsi fait et délibéré en séance.*

*Certifiée exécutoire compte-tenu de l'affichage à la porte de la mairie et de la publication sur le site internet de la Commune le 27/10/22, ainsi que la transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2022.  
Ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.*

La Chapelle, le 25 Octobre 2022

Le Maire, Stéphane ROBIN

